



**PROLONGATION
DE CONTRAT**

V ERSU **S**

**CONCOURS GPX
INTERNE 2020**

Alors que sur saisine de Mr Frédéric VEAUX, DGPN et Mr Simon BABRE le 9 avril dernier, et validé lors du CTM du 30 avril 2020 par Mr Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, la prolongation d'un an, des contrats d'adjoints de sécurité arrivant à leur terme durant la période de crise sanitaire, l'accès au concours interne GPX 2020, leur est interdit.

UNE DÉCISION INCOHÉRENTE.. !

L'arrêté du 23 avril 2020 est venu autoriser l'ouverture des concours gardien de la paix au titre de l'année 2020, avec une ouverture des inscriptions dès le 15 mai 2020, mais n'a pas tenu compte de la crise actuelle et des mesures exceptionnelles pouvant en découler.

**SECOND CONCOURS INTERNE INACCESSIBLE POUR
LES ADS EXCEPTIONNELLEMENT PROLONGÉS ? ?**

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, alors que la loi incluant la prolongation de contrat de ces jeunes est sur le point d'être promulguée, il est inenvisageable que les ADS ayant obtenu une prolongation de contrat, n'aient pas le droit de s'inscrire au second concours interne.

**UNITÉ SGP POLICE saisit Monsieur Frédéric VEAUX
afin de modifier ces incohérences.**

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**



**100% Gradés, Gardiens,
ADS et PATS**

28-05-2020

Bagnolet, le 28 mai 2020

Référence : YL/DGPN/n°

Monsieur Frédéric VEAUX

Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Le 09 avril dernier, je saisisais par courrier Mr Simon BABRE, DRCPN, de l'opportunité de pouvoir prolonger d'une année le contrat des adjoints de sécurité, dont certains arrivaient à leur terme en pleine crise sanitaire.

L'actuel besoin en effectifs, le potentiel de ces jeunes ayant servi pendant 6 ans au sein de notre Ministère, après avoir traversé des périodes telles que les attentats de 2015, les mouvements sociaux des gilets jaunes et la crise sanitaire « covid 19 », il nous semblait important de revendiquer auprès de vos services et ceux de la DRCPN, cette prolongation.

Si aujourd'hui, vous avez accédé à notre demande et sommes dans l'attente de la promulgation du texte de loi, l'arrêté du 23 avril 2020 autorisant l'ouverture des concours gardien de la paix au titre de l'année 2020, et les textes actuellement en vigueur, vient exclure ces jeunes d'une possible inscription au second concours interne devant se dérouler au mois de septembre prochain, date à laquelle est-il utile de préciser que certains seront de fait dans nos rangs parce que prolongé d'une année

C'est pourquoi Monsieur le Directeur général, je sollicite que les adjoints de sécurité, dont le contrat serait prolongé d'une année, puissent avoir accès au concours interne de gardien de la paix 2020. Cette mesure devant être de pair avec le plan de prolongation du contrat de ces jeunes adjoints de sécurité prochainement validé.

Il m'apparaît inconcevable qu'après 6 années de bons et loyaux services, d'une année de prolongation, en ces moments difficiles, nous ne puissions pas leur offrir cette possibilité.

Certain que vous comprendrez le bien fondé de notre démarche, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE